

EMPLOI

Les fonctions métropolitaines des aires urbaines du Limousin et du Poitou-Charentes : une position moyenne

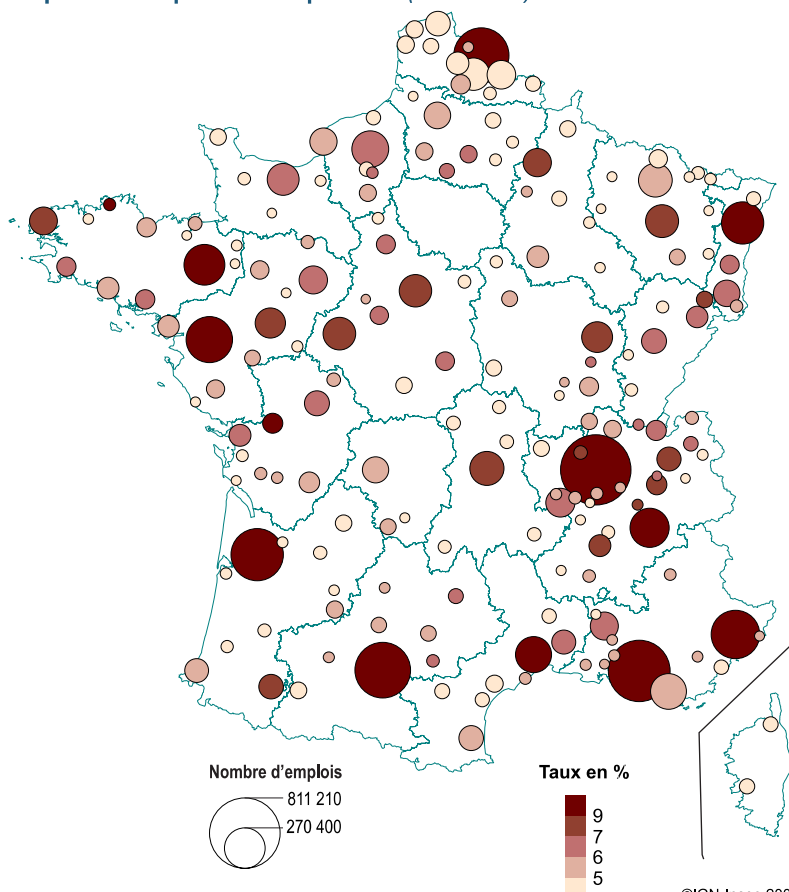
Les régions Limousin et Poitou-Charentes sont des régions sans grandes métropoles. Aussi le taux de cadres des fonctions métropolitaines, emplois qui illustrent le rayonnement des grandes villes, est moyen tout en étant conforme à la taille des aires urbaines des deux régions. La progression sur 25 ans est proche de celle observée sur l'ensemble des aires urbaines hors Île-de-France, avec une performance notable pour l'aire urbaine de Niort. C'est en partie grâce à cette aire urbaine, siège des mutuelles d'assurance, que la fonction Gestion est très présente. L'autre fonction qui apparaît surreprésentée pour toutes les aires urbaines du centre-ouest est Culture-Loisirs. Cette fonction est indispensable à l'aura des villes mais, seule, elle n'a pas l'effet d'entraînement sur les économies régionales que peuvent avoir

les fonctions Conception-Recherche, Prestations intellectuelles ou encore Commerce inter-entreprises. Or les cadres de ces trois fonctions sont relativement moins présents dans les aires urbaines étudiées que dans les aires urbaines de référence. Le nombre de cadres de la fonction Prestations intellectuelles s'est accru, principalement à La Rochelle et à Poitiers. De même pour ceux de la Conception-Recherche. Cependant, si l'augmentation de ces emplois a été forte, elle est néanmoins insuffisante pour parvenir au niveau moyen des aires urbaines de référence. Or ces emplois sont nécessaires pour impulser l'innovation au sein des nombreuses PME-PMI des deux régions. Quant au Commerce inter-entreprises, fonction très dépendante des relations entre les entreprises, il est peu présent.

Chercheurs, ingénieurs, chefs d'entreprise des cinq fonctions dites « métropolitaines » ont en commun d'occuper un emploi à contenu décisionnel élevé et à haut niveau de qualification (cf. définitions). Ces cinq fonctions « métropolitaines » sont particulièrement présentes dans les grandes métropoles et concourent à leur dynamisme et à leur rayonnement. Il s'agit des fonctions *conception-recherche*, *prestations intellectuelles*, *commerce inter-entreprises*, *gestion* et *culture-loisirs*.

Le développement d'activités nécessitant ce type d'emploi est un enjeu fort pour les régions Limousin et Poitou-Charentes. Ces régions sont sans grandes métropoles, à la périphérie de l'Europe et en marge des aires d'influence de Nantes, de Bordeaux et de l'Île-de-France. Les emplois y sont plutôt moins qualifiés qu'en moyenne nationale, ce qui est source de fragilité pour leur économie. Les grandes villes de ces deux régions jouent néanmoins un rôle important en tant que force d'attraction et de développement pour les territoires environnants. Aussi dans la perspective d'engager des réflexions sur les rapprochements et les coopérations à développer ou à engager, le réseau de villes AIRE198 (cf. définitions) et celui de Poitiers-Limoges ont souhaité en partenariat avec l'État et les deux Régions disposer d'un diagnostic des fonctions métropolitaines des aires urbaines concernées basé sur leur taux d'encadrement. Ce diagnostic est

Emploi total au lieu de travail en 2006 et part des emplois métropolitains supérieurs (illustration 1)



Champ : aires urbaines de plus de 15 000 emplois, hors Paris
Source : Insee (Recensement de la population 2006)

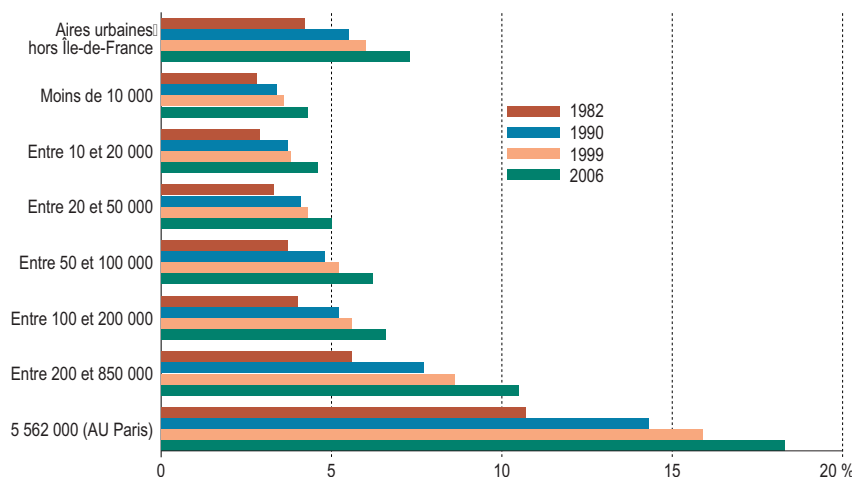
assorti d'une comparaison avec les aires urbaines d'Angers, Bordeaux, Nantes et Tours. Les aires urbaines du Centre ouest atlantique (COA) retenues sont celles des chefs-lieux de département : pour le Limousin Limoges, Brive-Tulle et Guéret, pour le

Poitou-Charentes celles de Poitiers, La Rochelle, Angoulême et Niort.

Un taux de cadres des fonctions métropolitaines conforme à la taille des aires urbaines

La part des cadres augmente avec la taille de l'aire urbaine

Taux de cadres des fonctions métropolitaines selon la taille de l'aire urbaine en nombre d'emplois (illustration 2)

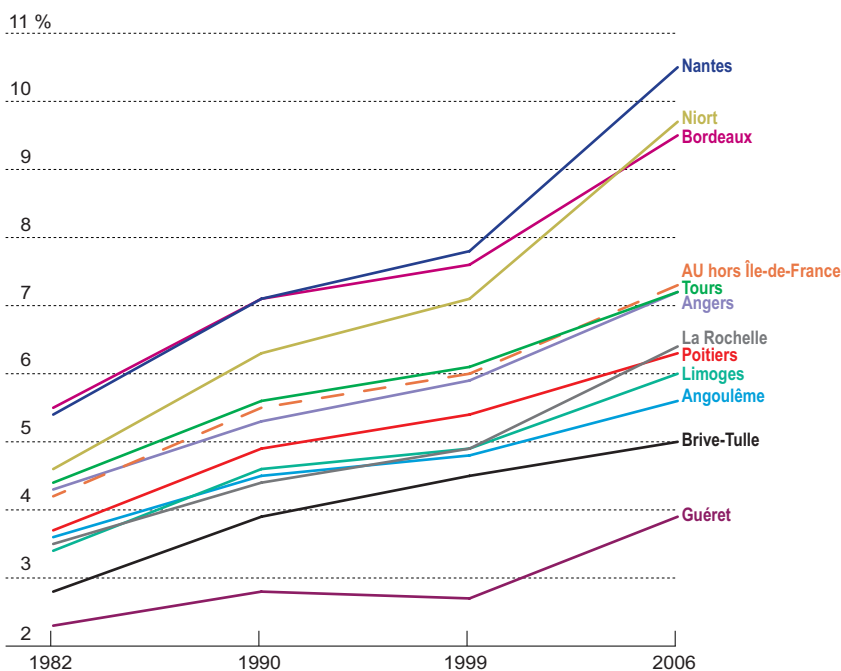


Source : Insee (Recensements de la population)

Les cadres et les chefs d'entreprise de plus de 10 salariés des cinq fonctions métropolitaines, représentent 6,4 % de l'emploi total des aires urbaines du COA. Ce taux est inférieur d'un point à celui observé sur l'ensemble des aires urbaines de métropole hors Île-de-France. Il est lié au nombre d'emplois des aires urbaines du COA. En effet, on observe que plus le nombre d'emplois est élevé, plus les fonctions métropolitaines sont présentes en proportion de l'emploi total (illustrations 1 et 2). Ainsi les aires urbaines ayant entre 50 000 et 100 000 emplois affichent un taux de cadres des fonctions métropolitaines de 6,2 %, celles ayant entre 100 000 et 200 000 emplois, 6,6 %. Une exception dans le COA, l'aire urbaine de Niort qui a le taux le plus élevé (9,7 %). Ce taux

Forte progression du taux d'encadrement pour Niort

Évolution du taux de cadres des fonctions métropolitaines (illustration 3)



Source : Insee (Recensements de la population)

s'apparente à celui qu'on retrouve dans les grandes aires urbaines (Nantes, Bordeaux ou Tours).

Outre le nombre des emplois, les caractéristiques des économies locales déterminent la structure et la qualification de leurs emplois. Exceptée l'aire d'Angoulême, les aires urbaines du COA se caractérisent par une plus forte présence de l'économie présentielle (cf. définitions), comparées à Nantes, Bordeaux et même Angers et Tours. C'est un facteur de stabilité des économies locales qui sont alors en partie indépendantes des chocs économiques extérieurs, positifs ou négatifs. Mais une trop forte contribution de l'économie présentielle dans l'ensemble de l'économie d'un territoire peut limiter l'offre en emplois de haute qualification, ce qui peut inciter les jeunes les plus diplômés à quitter les territoires concernés. De même le tissu industriel des deux régions, composé d'une part importante de PME, dont une grande part de l'activité est de la sous-traitance de main-d'oeuvre, ne nécessite pas un taux d'encadrement important. À l'opposé la présence d'activité comme les mutuelles d'assurance à Niort le favorise. Ainsi le classement des aires urbaines de métropole pour le taux de cadres des fonctions métropolitaines positionne l'aire urbaine de Niort au

11^e rang, celle de La Rochelle au 56^e, Poitiers au 60^e, Limoges au 72^e rang mais Angoulême au 99^e.

Bonne progression pour Niort et La Rochelle

Sur une longue période, 25 ans, les aires urbaines du COA ont toutes progressé dans le classement

(illustrations 3 et 4). Les performances sont surtout notables pour Niort, 31^e en 1982, et La Rochelle, 104^e, au regard de leur taille. Les progressions de l'emploi des fonctions métropolitaines et de l'emploi total sont liées au dynamisme économique et au dynamisme démographique des territoires. Mais d'autres mécanismes interviennent. Ainsi pour Niort les cadres des fonctions métropolitaines ont progressé à un rythme proche d'aires urbaines plus grandes, comme Nantes, mais aussi de taille comparable comme Vannes. Cependant la population et l'emploi y ont progressé plus faiblement (illustration 5). L'activité et les stratégies de développement des mutuelles localisées à Niort sont peu dépendantes du contexte local. Depuis 1999, Niort a encore significativement amélioré son taux de cadres des fonctions métropolitaines avec une progression de 2,7 points, soit autant que Nantes et plus que Bordeaux. La Rochelle affiche aussi une progression sensible depuis 1982. Elle se place à un bon niveau, légèrement supérieur aux taux de Poitiers et Limoges. Cette aire urbaine a bénéficié de fortes évolutions à la fois de l'emploi total et surtout de sa population, essentiellement grâce aux migrations. Inférieure à celles observées sur Niort et La Rochelle, la progression des cadres des fonctions métropolitaines dans l'aire urbaine de Poitiers est supérieure à la moyenne des aires

Le taux de cadres en hausse dans tout le centre ouest atlantique

Emploi total et emploi des cadres des fonctions métropolitaines (illustration 4)

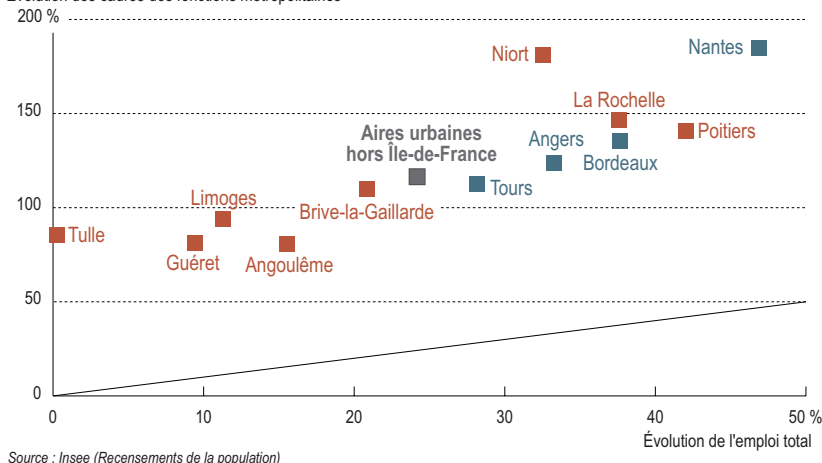
Aires urbaines	Emploi total 2006		Cadres des fonctions métropolitaines / emploi total		
	Nombre	Rang	2006 (en %)	Rang 2006	Rang 1982
Limoges	112 674	33	6,0	72	123
Poitiers	101 549	35	6,3	60	80
La Rochelle	77 692	44	6,4	56	104
Angoulême	70 382	49	5,6	99	100
Niort	65 467	52	9,7	11	31
Brive-Tulle	57 894	60	5,0	146	233
Guéret	13 651	196	3,9	269	301
Sept aires urbaines du COA	499 309	-	6,4	-	-
Bordeaux	448 751	6	9,5	14	13
Nantes	351 665	8	10,5	7	16
Tours	173 897	18	7,2	31	38
Angers	150 073	23	7,2	34	43
AU hors Île-de-France	-	-	7,3	-	-

Source : Insee (Recensements de la population)

Progression sensible pour Niort et La Rochelle

Évolution de l'emploi total et des cadres des fonctions métropolitaines entre 1982 et 2006 (illustration 5)

Évolution des cadres des fonctions métropolitaines



Source : Insee (Recensements de la population)

urbaines, et à celles d'Angers, Bordeaux et Tours. Mais on aurait pu s'attendre à un taux supérieur au regard des évolutions de l'emploi et de la population. Depuis 1999, elle a perdu cinq places au classement. Elle a été devancée par La Rochelle mais aussi par Le Mans et Brest, qui ont un nombre d'emplois légèrement supérieur. Pour Limoges, le résultat est encore plus mitigé avec une progression des cadres des fonctions métropolitaines relativement faible, au regard de sa taille. Mais l'emploi et la population y ont aussi augmenté faiblement.

Deux fonctions dominantes : gestion et culture-loisirs

Au-delà du simple classement, étudier comment sont réparties ces fonctions au sein des aires urbaines permet de voir quels sont les atouts et les faiblesses du COA et quelles sont les fonctions qui pourraient être à développer. En complément, les évolutions observées pour chacune des fonctions permettent de savoir si les aires urbaines étudiées confortent leurs positions, voire les améliorent, et si pour les fonctions plutôt déficitaires, on assiste à un rattrapage.

Le développement des fonctions métropolitaines dépendant de la taille en emplois des aires urbaines, il est donc préférable de prendre comme comparaison les aires urbaines de taille comparable aux aires urbaines étudiées pour en analyser les

spécificités et les performances (cf. définitions). Les seuils de 50 000 à 180 000 emplois ont été retenus, permettant d'intégrer dans la comparaison Tours et Angers mais non Guéret qui a 13 650 emplois. 49 aires urbaines constituent donc la référence.

Le profil moyen des 7 aires urbaines du COA fait apparaître deux fonctions surreprésentées par rapport au zonage de référence : *culture-loisirs* et *gestion*. Les autres fonctions sont moins présentes que dans le zonage de référence (illustrations 6 et 7). S'agissant de fonctions susceptibles d'avoir un effet d'entraînement sur l'activité économique de la zone, un profil moyen n'est pas forcément un atout.

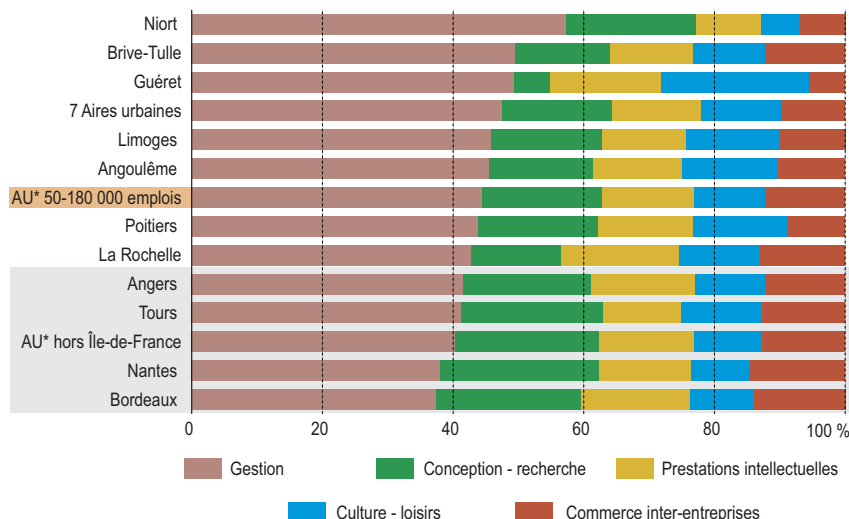
Pour un territoire, être notoirement connu pour une activité donnée est souvent source de dynamisme. Il est attractif pour les entreprises qui sont assurées d'y trouver des compétences et un environnement propice.

Gestion : dopée par les mutuelles à Niort

C'est manifestement ce qui se produit à Niort, avec les mutuelles d'assurance. En effet, c'est la forte spécialisation de Niort qui contribue à la spécificité de la fonction *gestion* des aires urbaines du COA (illustration 7). On y trouve les professions de la gestion d'entreprise, de la banque et de l'assurance, localisées surtout dans le secteur banque-assurance et dans les entreprises de conseils et assistance. Sur les 15 150 cadres comptabilisés dans cette fonction, un quart sont localisés dans l'aire urbaine de Niort, qui affiche le plus fort indice de spécificité (1,3) (cf. définitions). Sur 25 ans, Niort a conforté sa spécificité avec une évolution très forte du nombre de cadres pour cette fonction. Entre 1999 et 2006, un fort renforcement du taux d'encadrement dans la fonction est observé. Le taux dans l'emploi total de la fonction *gestion* s'est accru de +5 points. 60 % de ces cadres sont dans les assurances. Les assurances ont beaucoup compté pour le développement de Niort. L'enjeu est maintenant de conserver cet atout pour une activité qui peut

Les cadres de gestion surreprésentés à Niort

Les cadres des fonctions métropolitaines en 2006 (illustration 6)



*Aires urbaines
Source : Insee (Recensements de la population)

faire l'objet de regroupements, voire de délocalisations.

La progression de cette fonction a également été forte dans l'aire urbaine de Poitiers sans que celle-ci soit cependant surreprésentée. Les cadres bancaires sont les plus présents, suivis des entreprises de conseils et assistances. Les évolutions pour cette fonction, dans ces deux aires urbaines, sont cependant inférieures à celle de Nantes mais supérieures à celle de Bordeaux. À l'inverse les autres aires urbaines du COA ont des évolutions plutôt faibles.

Culture-loisirs : la spécificité la plus forte

Cette fonction regroupe 3 900 emplois de cadres, soit des professionnels de

l'information, des arts et des spectacles. Ces emplois sont le plus souvent dans les activités récréatives, culturelles et sportives, mais aussi dans l'éducation, et l'impression-édition. Hormis Niort, les aires urbaines du COA sont plutôt bien situées pour cette fonction avec un indice à 1,4 pour Angoulême, dû à la présence du pôle image, et d'entreprises dans le secteur de l'édition-impression, à 1,3 pour Poitiers et Limoges, 1,1 pour La Rochelle. S'agissant entre autres d'activités culturelles, les cadres sont les plus nombreux dans les deux capitales régionales, qui regroupent le même nombre d'emplois répartis entre des artistes et des professeurs d'art, 55 %, et autres professionnels du domaine comme les journalistes. La Rochelle, siège de nombreuses manifestations culturelles, se particularise avec une plus forte proportion d'artistes.

Angoulême et Poitiers disposent d'une part relativement importante de professeurs d'art, en lien avec la présence de l'École européenne supérieure de l'image présente dans les deux villes. La progression des cadres dans cette fonction a été élevée en 25 ans, à la fois pour La Rochelle et Angoulême. Mais depuis 1999, cette progression est moins rapide pour l'aire urbaine angoumoisine.

Prestations intellectuelles : une fonction à renforcer

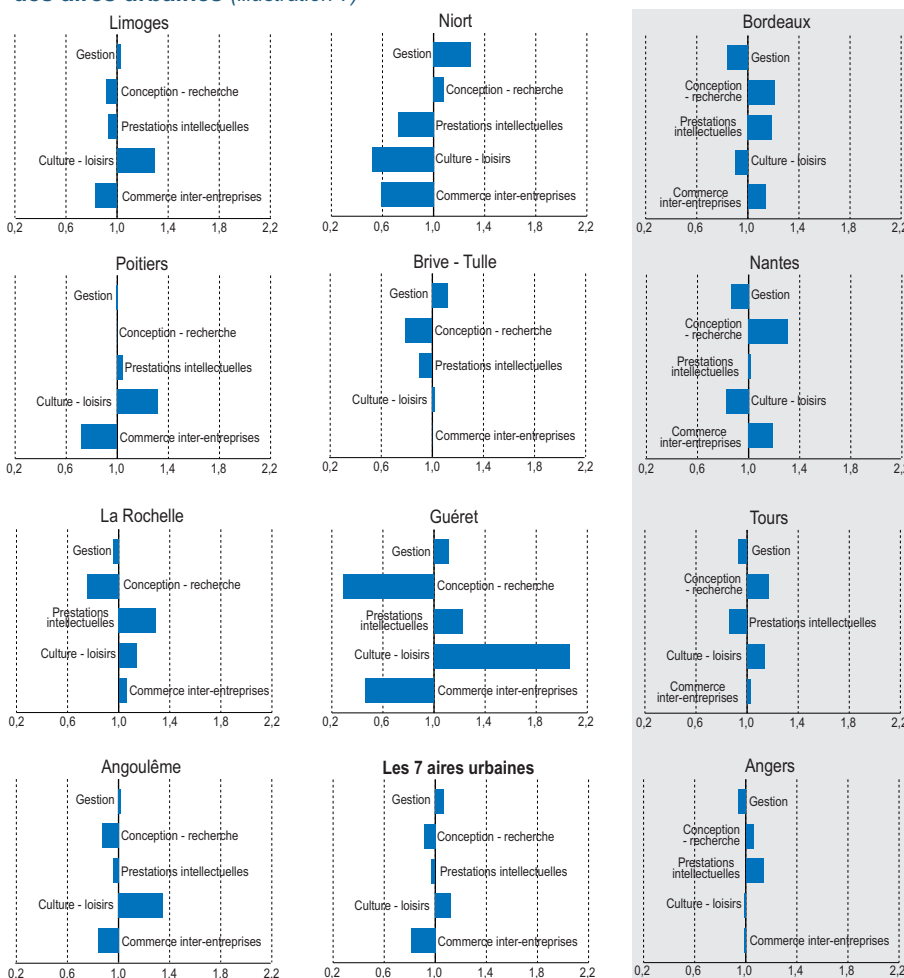
Cette fonction regroupe 4 330 emplois de cadres. Il s'agit de professions intervenant pour le conseil, l'analyse, l'expertise auprès ou dans les entreprises, soit des professions libérales (avocats, experts comptables, architectes...), soit des cadres dans le conseil, l'informatique... Le résultat apparaît moyen s'agissant de fonctions apportant conseils, assistance et technicité aux entreprises. En effet, dans les deux régions Limousin et Poitou-Charentes, le tissu productif est constitué d'un parc important de petites et moyenne entreprises, qui n'ont pas toutes les capacités d'avoir en interne ces ressources et qui auraient besoin de recourir à ces prestations, sous réserve qu'elles puissent les financer. La Rochelle (indice à 1,3) fait un bon score, Poitiers est à 1. La bonne performance de La Rochelle est due à une forte progression sur 25 ans, supérieure à la moyenne des aires urbaines de métropole. On y trouve en particulier la plus forte part d'ingénieurs conseils libéraux en études techniques et d'architectes libéraux. Poitiers a aussi fortement progressé, ce qui lui a juste permis de rattraper son retard par rapport au zonage de référence. Niort affiche aussi sur 25 ans une forte progression, mais la fonction demeure encore sous-représentée. Limoges apparaît aussi en retrait.

Conception - recherche : une nécessaire progression pour impulser l'innovation

Cette fonction concerne les professions de la conception, de la recherche et de l'innovation. Elle regroupe les chercheurs de la recherche publique et les ingénieurs de l'industrie et de l'informatique. Elle

Culture-Loisirs, une spécificité des aires urbaines du Poitou-Charentes et du Limousin

Indice de spécificité* des fonctions métropolitaines des aires urbaines (illustration 7)



* Cf. définitions

Source : Insee (Recensement de la population 2006)

concentre 4 700 cadres. L'indice de spécificité apparaît faible au regard du zonage de référence, d'autant que les deux régions ont des spécificités industrielles. Or dans un contexte de forte concurrence, les industries régionales se doivent d'innover pour perdurer. Ainsi on trouve des cadres de la *conception-recherche* en nombre relativement important dans l'industrie des composants électriques et électroniques, à Limoges et Angoulême, et dans la construction navale, aéronautique et ferroviaire à La Rochelle. L'aire urbaine de Niort est la seule à faire mieux que la zone de référence, indice de spécificité de 1,1, alors que Poitiers est à 1. Ces indices sont éloignés de ceux des plus grandes aires urbaines comme Nantes (1,3), Bordeaux et Tours (1,2). Pour Niort, l'évolution de l'emploi dans cette fonction est forte, supérieure à celle de Nantes. Il s'agit principalement d'ingénieurs dans la recherche et le développement informatique, en lien avec la présence des mutuelles d'assurance. Pour Poitiers et Limoges, qui bénéficient de la dynamique liée à la présence de l'université, l'évolution apparaît faible. Cependant la part des chercheurs de la recherche publique dans l'ensemble des cadres des fonctions métropolitaines est forte à Poitiers (6,5 %). Ce taux est supérieur aux 5,8 % de Bordeaux et aux 3,3 % de Nantes, Limoges se situant à 4,4 %. Les aires urbaines de La Rochelle et Brive-Tulle, et dans une moindre mesure Limoges, ont également fortement progressé dans cette fonction mais cette progression les maintient assez loin du zonage de référence.

Commerce inter-entreprises : une fonction faiblement présente

Cette fonction concerne les cadres technico-commerciaux intervenant dans le commerce de gros et dans les opérations d'achat ou de vente entre les entreprises. Elle regroupe 3 140 cadres. La sous-représentation de cette fonction est à relier à la faible présence des entreprises du commerce de gros dans les aires urbaines du COA mais aussi à un tissu productif dépendant de sièges d'entreprises extérieurs. Seule La Rochelle, avec son port, et Brive-Tulle, avec son pôle logistique à la croisée des axes A20 et A89 sont

proches de la zone de référence. Pour ces deux zones ces emplois sont principalement dans le commerce de gros. Cependant La Rochelle a un indice inférieur à ceux de Nantes et Bordeaux, également villes portuaires. Niort en est particulièrement éloigné. En évolution, Niort, La Rochelle et Brive-Tulle ont fortement progressé alors que Poitiers et Limoges affichent des évolutions faibles.

Le diagnostic ci-dessus analyse les cadres des fonctions métropolitaines intervenant plutôt sur l'économie de marché. Elle est à compléter par des analyses qui prendraient en compte d'autres facteurs déterminants des fonctions des villes : aménagements et équipements urbains majeurs comme les CHU, événements culturels, grandes écoles, université. ■

Béatrice Bouin, Monique Pépin

Des aires urbaines de taille modeste

Sans être un indicateur d'attractivité, le choix des aires urbaines est un périmètre qui permet d'observer les zones d'influence des pôles urbains au regard de l'emploi. Le maillage urbain des deux régions Limousin et Poitou-Charentes est différencié, hormis les deux capitales régionales qui génèrent des zones d'influence de taille comparable (*cf. définitions*). Leurs aires urbaines comptent pour celle de Limoges 259 800 habitants et pour celle de Poitiers 225 700 en 2006. Elles sont de taille modeste comparées à d'autres aires urbaines de l'Ouest telles que Bordeaux (999 100) ou Nantes (763 100) (*illustration 8*). Les aires urbaines d'Angers ou Tours, qui ne sont pas des capitales régionales, ont

des tailles plus importantes, 345 300 et 395 600 habitants.

En Poitou-Charentes, le maillage urbain est assez dense avec quatre capitales départementales ayant entre 40 000 et 90 000 habitants que complètent neuf villes de taille intermédiaires de plus de 10 000 habitants. Les aires urbaines de ces villes regroupent 60 % de la population picto-charentaises. En Limousin, le même pourcentage de la population vit également dans une aire urbaine mais avec un maillage plus ténu. Après Limoges (136 500 habitants) et Brive (50 000 habitants), seulement cinq autres villes constituent le maillage urbain, et elles sont de taille modeste, entre 10 000 et 16 000 habitants.

Poitiers et La Rochelle, encore de taille modeste, mais en devenir

Population (*illustration 8*)

Aire urbaine	Population en 2006	Évolution 2006/1999 (en %)	Part dans la région (en %)
Angoulême	159 327	+ 3,7	9
Niort	134 927	+ 7,4	8
Poitiers	225 709	+ 7,9	13
La Rochelle	184 889	+ 7,9	11
Poitou-Charentes	1 724 123	+ 5,1	100
Brive-Tulle	125 693	+ 4,9	17
Guéret	28 374	+ 1,0	4
Limoges	259 791	+ 4,8	36
Limousin	730 920	+ 2,8	100
Nantes	763 116	+ 7,3	22
Bordeaux	999 152	+ 8,0	32
Tours	395 587	+ 5,2	16
Angers	345 307	+ 3,8	10

Source : Insee (Recensements de la population)

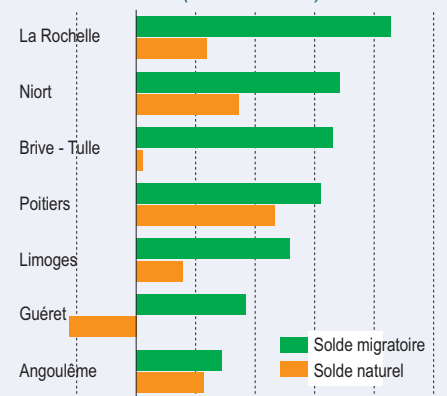
Impact positif des migrations

La population augmente dans toutes les aires urbaines de l'étude depuis 1999 (illustration 9). Le dynamisme démographique des aires de Poitiers, La Rochelle et Niort est élevé, proche de ceux de Nantes et Bordeaux (+1 % par an). Pour les autres aires urbaines, l'évolution est plus réduite. Ces évolutions sont le résultat de deux composantes, le solde naturel (naissances-décès) et le solde migratoire (entrants-sortants). Sur longue période, depuis 1968, le solde naturel a régulièrement baissé pour toutes les aires urbaines. Depuis 1999 il se stabilise voire repart à la hausse et est positif pour toutes les aires urbaines sauf Guéret. Il demeure faible cependant pour Brive-Tulle et Limoges et est le plus élevé pour Poitiers et Niort. C'est le solde migratoire qui contribue le plus à l'évolution des populations. L'aire urbaine de La Rochelle demeure la plus attractive, suivie de Niort, Poitiers et Brive-Tulle. L'attractivité des aires urbaines du Limousin et de celle d'Angoulême s'est accrue depuis 1999 alors qu'entre 1968 et 1999, leur solde migratoire baissait régulièrement.

En conséquence, toutes les aires urbaines du COA ont eu, grâce aux migrations, un accroissement de leur population depuis 1999, de même que leur région respective (illustration 10). Cependant si on se limite aux migrations des cadres et assimilés

L'attractivité, principale raison de la hausse de population

Évolution annuelle de la population de 1999 à 2006 (illustration 10)

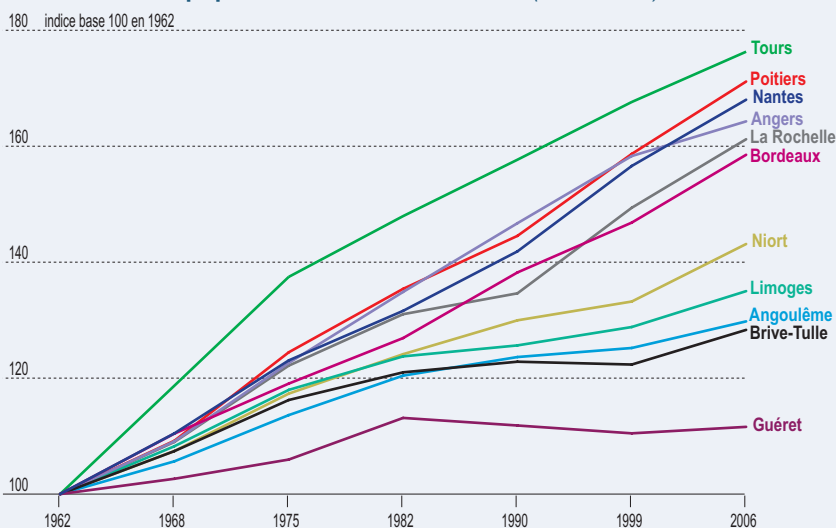


Source : Insee (Recensements de la population)

(1) Il s'agit ici de l'ensemble des cadres, pas seulement ceux des fonctions métropolitaines

Dynamisme démographique pour l'aire urbaine de Poitiers

Évolution de la population des aires urbaines (illustration 9)



Source : Insee (Recensements de la population)

de plus de 30 ans⁽¹⁾, l'impact est plus diversifié (illustration 11). Pour les deux aires urbaines sièges des capitales régionales, cet impact est négatif. Elles ne sont donc pas attractives pour cette catégorie d'actifs. L'impact de ces migrations est le plus élevé dans l'aire urbaine de Niort, ce sont majoritairement des cadres d'entreprise. Dans l'aire

urbaine de La Rochelle, l'impact est aussi important et concerne principalement les chefs d'entreprise. Les aires urbaines d'Angoulême et de Brive s'avèrent attractives, mais plus faiblement que les deux aires précédentes. Pour Angoulême, il s'agit plutôt de chefs d'entreprise alors que pour Brive ce sont plutôt des cadres d'entreprise.

Une migration de cadres importante sur Niort

Migrations résidentielles sur 5 ans avec le reste de la métropole (illustration 11)

Aire urbaine	Migrations des cadres, des professions intellectuelles supérieures et des chefs d'entreprises de 10 salariés et plus, de 30 ans ou plus ⁽¹⁾				Impact des migrations de l'ensemble de la population sur la population de la zone (en %)
	Entrants	Sortants	Taux annuel de migration avec la métropole (pour 1 000)	Impact des migrations sur la population de la zone (en %)	
Angoulême	1 471	1 212	6,8	3,5	- 0,4
Niort	1 760	1 005	18,8	9,9	2,2
Poitiers	2 602	2 772	-2,4	-1,2	2,7
La Rochelle	2 412	1 664	14,9	7,7	2,8
Poitou-Charentes	10 762	7 871	8,4	4,3	2,1
Limoges	2 173	2 419	-3,4	-1,7	1,1
Brive	861	724	6,7	3,4	0,9
Tulle	282	266	2,4	1,2	- 0,5
Guéret	263	270	-1,1	-0,5	0,8
Limousin	4 215	3 813	2,8	1,4	1,7
Nantes	10 583	7 980	9,3	4,7	0,6
Bordeaux	10 623	9 820	2,3	1,2	1,6
Tours	4 364	4 254	0,9	0,4	0,5
Angers	3 445	3 769	-3,1	-1,5	- 0,8

Source : Insee (Recensements de la populations)

Définitions

Analyse fonctionnelle des emplois

Une nouvelle nomenclature a été réalisée par l'Insee pour mieux rendre compte de la spécialisation économique d'un territoire. Elle complète les approches en secteurs par une analyse des fonctions exercées. La grille d'analyse fonctionnelle des emplois a été constituée par des regroupements de professions et catégories socioprofessionnelles, dans le but de faire apparaître de grandes fonctions, transversales aux secteurs d'activité. Une codification des professions avait déjà été réalisée dans les années 90. Il a paru nécessaire de la faire évoluer dans son contenu, pour mieux décrire les activités de services et leur spécificité, mais aussi dans les dénominations des fonctions, pour les rendre plus accessibles. Quinze fonctions ont ainsi été définies.

Les quinze fonctions :

Conception - recherche : professions de la conception, de la recherche et de l'innovation. Dans l'industrie, elles recouvrent les phases préliminaires à la fabrication. Elle se distingue de la fonction Prestations intellectuelles par la dimension d'innovation incluse dans les travaux des métiers concernés ;

Prestations intellectuelles : professions de mise à disposition de connaissances spécifiques pour le conseil, l'analyse, l'expertise, etc. ;

Gestion : professions de la gestion d'entreprise, de la banque et de l'assurance ;

Commerce inter-entreprises : professions en relation directe avec le commerce de gros et le commerce entre les entreprises, que ce soit pour l'achat ou la vente ;

Culture - loisirs : professions de la culture et des loisirs, sportifs ou non ;

Agriculture et pêche : ensemble des professions concourant directement à la production agricole, à la pêche ou à l'exploitation forestière ;

Bâtiment et travaux publics : ensemble des professions concourant directement à la construction de bâtiments et d'ouvrages de travaux publics ;

Fabrication : ensemble des professions consistant à mettre en œuvre des matériels ou des processus techniques, hors agriculture et pêche et hors BTP. Pour l'essentiel il s'agit des métiers concourant directement aux différentes étapes de la production de biens matériels et d'énergie ;

Transports - logistique : professions du transport des personnes et des flux de marchandises ;

Entretien - réparation : professions prioritairement orientées vers l'entretien et la maintenance (hors bâtiment et travaux publics), ainsi que le traitement des déchets (et par extension l'environnement) ;

Distribution : ensemble des professions de la vente aux particuliers, y compris l'artisanat commercial ;

Services de proximité : professions des services de la vie courante (hors distribution, transport, éducation et santé) ;

Éducation - formation : métiers de l'enseignement scolaire et universitaire (primaire, secondaire et supérieur) et de la formation professionnelle, y compris l'organisation de ces enseignements. Cette fonction n'intègre pas les animateurs sportifs ou de loisirs qui sont inclus dans la fonction culture-loisirs. ;

Santé et action sociale : professionnels de la santé et de l'action sociale, y compris les pharmaciens ;

Administration publique : emplois liés aux activités régaliennes et d'administration de l'État et des collectivités locales, hors services de la santé, de l'éducation. Elle intègre en particulier toutes les professions de la sécurité publique et de la justice.

Les fonctions métropolitaines

Les cinq fonctions suivantes constituent les fonctions métropolitaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs. Les cadres et les chefs d'entreprise de plus de 10 salariés de ces fonctions sont qualifiés d'**emplois métropolitains supérieurs**.

Les sphères présentes et non présentes

La partition de l'économie en deux sphères, présente et non-présente (appelées auparavant résidentielle et productive), permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

Les activités **présentes** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités **non-présentes** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Zonage en aire urbaine

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Indice de spécificité

La spécificité est le rapport entre la part de l'emploi d'une fonction donnée dans l'emploi métropolitain supérieur d'une aire urbaine et la part de l'emploi de la même fonction dans l'emploi métropolitain supérieur des aires urbaines ayant entre 50 000 et 200 000 emplois. Une spécificité de 1 indique que la fonction est aussi représentée dans l'aire urbaine que dans les aires urbaines de référence. Une spécificité supérieure à 1 indique qu'elle est plus présente.

AIRE 198

L'association AIRE 198 regroupe les Communautés d'agglomération et les Villes d'Angoulême, Niort, Poitiers et La Rochelle. AIRE vient de Aménagement du territoire, Initiatives locales et régionales, Recherche sur l'Espace et 198 est la somme des numéros des quatre départements de la Région Poitou-Charentes, soit 16+17+79+86.

Centre ouest atlantique

Le Centre ouest atlantique (COA) comprend les régions Limousin et Poitou-Charentes.

Pour tout renseignement statistique

www.insee.fr/poitou-charentes

insee-contact@insee.fr

0 825 889 452 (0,15 euros/mn)

du lundi au vendredi de 9 h à 17 h



Insee Poitou-Charentes
5 rue Sainte-Catherine - BP 557
86020 Poitiers Cedex
Tél : 05 49 30 01 01
Fax : 05 49 30 01 03
sed-poitou-charentes@insee.fr

Directeur de la publication : Francis VENNAT
Rédacteur en chef : Jean-Pierre FERRET

Dépôt légal octobre 2009
N° CPPAP 0908 B 06698 - ISSN 0221-1068
Impression : MEGATOP, Naintré